



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Décembre
2015

Le mot de notre fondateur

« La Croix est une œuvre particulièrement éclatante de miséricorde. Car si Jésus-Christ ne s'était pas penché sur notre misère et si, nous voyant pécheurs, il nous avait rejetés parce qu'il haïssait le péché, nous aurions tous été condamnés.

Et donc, nous n'avons pas le droit de ne pas être miséricordieux, de ne pas rencontrer les pécheurs. Non pas pour être faibles devant l'erreur et le désordre du péché, mais pour les quérir, pour les attirer à la santé spirituelle. »

Sermon du
2 Février 1978

Miséricorde !

Pour un homme, découvrir la miséricorde, c'est découvrir le vrai chemin de Dieu, le seul qui puisse adoucir l'impression de dépassement, d'éloignement entre lui et nous, sans tricher avec la vérité. Il est normal que devant les exigences de Dieu, nous soyons heureux de découvrir les signes de sa proximité et que nous apprenions à lire la miséricorde dans l'Incarnation.

Mais il y a plus, la découverte de la miséricorde n'est pas simplement « un » chemin qui nous ouvre à une compréhension véritable du mystère de la proximité divine, elle est « le » chemin privilégié pour nous la faire admettre concrètement. La découverte



Le retour de l'enfant prodigue

du mal, jusqu'au péché peut-être, dans notre vie, nous oblige à compter avec la miséricorde et nous montre que nous ne pouvons pas nous passer de Dieu.

Refuser Dieu à cause du mal ne peut être la réponse, puisque précisément ce refus laisse le mal sans solution. On ne peut répondre au mystère du mal que par le mystère de Dieu. Tant que nous regardons le mal en dehors de la foi, tant que nous refusons de voir le mal à la lumière de Dieu, nous nous fermons nous-mêmes à toute espérance. Nous ne pouvons pénétrer un mystère qu'en nous enfonçant dans l'autre. Selon notre connaissance du mal



Marie-Madeleine obtient miséricorde

sera notre connaissance de Dieu, selon notre connaissance de Dieu sera celle du mal. Le mal est plus grand que nous ne croyons : oui, mais Dieu est plus grand que nous ne le savons. Et au mystère du mal qui nous dépasse, il faut répondre par un mystère qui nous dépasse encore plus. Telle est la véritable raison de notre attirance et de notre accord avec la miséricorde.

La miséricorde, c'est l'amour qui vit la misère de l'autre comme si elle était sienne. En Dieu, c'est vraiment l'amour qui est source de miséricorde. Vivre la misère de

l'autre, comme si elle était sienne, mais pour le seul motif qu'on l'aime : Dieu seul peut avoir cette miséricorde, peut « être » miséricorde, parce que seul il n'est jamais encombré de lui-même, parce que seul il connaît et aime de façon absolument pure. Seul, il peut tenir parfaitement compte de l'autre, et donc remédier à son mal en ne cherchant que le bien de celui qu'il aime. Si David s'écrie devant la mort de son fils (qui était pourtant devenu son ennemi) : « Absalon, Absalon, mon fils, que ne suis-je mort à ta place ! », seul Dieu pourra le faire : prendre la place de l'autre, prendre le mal de l'autre sans restriction, jusqu'à en mourir.

La nouveauté du christianisme est de nous avoir révélé que l'amour divin était un amour de « Père », c'est-à-dire créateur des raisons d'aimer. Nous faisons un nouveau pas en avant en comprenant que la miséricorde est un privilège divin, qu'elle est la vertu du supérieur comme supérieur. Que fait le Christ ? Il ne cherche pas à savoir si la misère qu'il rencontre est digne de son secours, mais en face de Marie-Madeleine, de saint Pierre, de Zachée ou de la Samaritaine (et cela exprime une constante de son attitude, et donc une « révélation » du mystère divin), il les rend meilleurs, il les rend « aimables », parce qu'il crée, en pure gratuité, la bonté dont ils manquent, parce qu'il leur donne d'être bons.

Père Claret

Réponses aux lecteurs

Qu'est-ce qu'un jubilé ?

Ce mot est d'origine biblique, il désignait dans l'Ancien Testament la joie manifestée lors de l'inauguration de la fête de l'Expiation.

Dans l'Eglise, le jubilé ou l'Année sainte, est une indulgence plénière accordée par l'autorité du Pape aux fidèles qui accomplissent les œuvres de piété fixées par lui.

Si je comprends bien, le jubilé est un temps de grâce pour l'Eglise ?

OUI : la recherche de la remise des peines dues aux péchés qu'accorde l'indulgence plénière et la conversion sont les moyens de progresser dans les vertus et l'union à Dieu. Mais cette bonne chose dépend de l'intention pour laquelle on se réjouit, « on jubile ».

Dans quel but le Pape François a-t-il convoqué ce jubilé ?

En convoquant ce Jubilé extraordinaire par la Bulle *Misericordiae Vultus*, le Pape a annoncé « l'ouverture d'une Année Sainte de miséricorde dans le but de célébrer la miséricorde du Père dont le visage est Jésus-Christ, pour permettre aux pécheurs de se convertir, et favoriser la prière, la confession et les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles ».

Toutefois, le Pape précise qu'il a choisi la date du 8 décembre 2015 comme date d'ouverture pour célébrer le cinquantième anniversaire du Concile Vatican II qui, par son esprit, a ouvert l'Eglise à une nouvelle miséricorde adaptée à un monde nouveau.

Qu'est-ce que la miséricorde ?

La miséricorde est en soi la tristesse pour un mal qui affecte une personne avec la crainte que ce mal nous atteigne nous aussi, ce qui nous entraîne à vouloir retirer ce mal.

Est-il juste de dire, comme l'affirme un cardinal, que « Dieu ne justifie pas le péché, mais il justifie le pécheur » ?

NON : il n'y a pas à distinguer entre le pécheur et le péché, car le pécheur se définit comme celui qui commet volontairement le péché ; il mérite comme tel la même punition que le péché. En con-



trepartie, le pénitent ou le pécheur qui regrette appelle à lui la miséricorde de Dieu qui pardonne le péché et celle des hommes qui retire la peine due à la faute.

Le pape affirme que « Dieu se donne tout entier, pour toujours, gratuitement, et sans rien demander en retour » ; la miséricorde serait-elle en Dieu et chez les hommes sans aucune mesure ?

NON : n'oublions pas que si Dieu ne veut pas la mort du pécheur, c'est pour « qu'il se convertisse et qu'il vive » Ez 33, 11. La miséricorde divine qui se tourne vers le pécheur et sa misère commande en échange un mouvement de conversion de la créature, c'est pourquoi Notre-Seigneur est allé jusqu'à dire : « Si vous ne faites pas pénitence, vous mourrez tous » Luc 13, 5.

Oui, la miséricorde en Dieu est plus excellente que sa justice, car l'effet de la miséricorde est plus universel et plus premier, mais comme sa miséricorde dépend de sa providence, Dieu l'exerce avec mesure et sagesse, elle ne s'oppose pas à la justice. Il en est de même pour l'Eglise qui, dans son gouvernement, imite la sagesse de Dieu.

La miséricorde dans l'Eglise découlerait-elle d'un acte de prudence ?

OUI : l'exercice pastoral de la miséricorde relève de la prudence, qui établit le juste milieu entre l'application pratique de la justice et la miséricorde. La justice de l'Eglise a pour but de préserver l'ensemble de la famille catholique de l'erreur ou du scandale causé par un pécheur public, tandis que la miséricorde considère le bien particulier de ce pécheur repentant : le bien commun de l'Eglise passe avant le bien particulier du pécheur.

Comment pouvez-vous illustrer ce juste milieu qu'est la miséricorde entre la justice et la charité ?

De même que dans la société civile le chef d'état dont le devoir est d'assurer le bien commun, avant d'appliquer une peine médicinale et exemplaire ou de gracier un dangereux Djihadiste, considèrera avec prudence ce qui est mieux pour préserver le bien commun du pays, de même dans la Sainte Eglise, le Pape qui doit mener le troupeau des fidèles dans la vérité, jugera avec prudence entre exclure (discriminer) de façon juste et exemplaire le pécheur public, ou lui faire miséricorde.

Quelle est la conception de la miséricorde que le Pape François célèbre et qui est le fruit de Vatican II ?

L'idée fondamentale de la miséricorde chez François est celle de Jean-Paul II, dans son encyclique *Redemptor hominis*, dont il fait explicitement réfè-





rence au n°11 de sa Bulle, rappelant la « dignité incomparable de l'homme », dignité (ontologique) de la personne, abstraction faite de l'adhésion au vrai ou à l'erreur, au bien ou au mal. Au n° 15 et 16, il précise que la miséricorde motivée par le respect de cette dignité, doit avoir pour objet principal de la redonner à ceux qui en sont privés. On retrouve ici l'esprit de Vatican II dans *Dignitatis Humanae*.

Quelle est en pratique la portée de cet enseignement de Vatican II ?

Dire que le plus important est la dignité de la nature de l'homme, en dehors de son adhésion au bien ou au mal, c'est reconnaître que la dignité

du particulier est supérieure à la dignité morale qui est le bien commun.

- Voilà pourquoi « doivent être bannies vexation et discrimination même pour un motif moral et doctrinal » (*Gaudium et spes* n° 29), ce que rappelle le Pape François : « Que cette Année Jubilaire, vécue dans la miséricorde [...] repousse toute forme de discrimination » (n° 24).

- Voilà pourquoi un esprit d'adaptation au monde, un regard de complaisance pour ses chutes, ses tentations, au nom de la bonté, de la miséricorde, de l'amour s'est déversé du concile comme l'a reconnu Paul VI. Qu'est-ce alors que la conversion, sinon un retour non plus à Dieu mais à l'homme et à sa dignité ? « Toute cette richesse doctrinale ne vise qu'à servir l'homme » Paul VI cité par François (n° 4).

- Voilà pourquoi dans les faits le repentir, la conversion, le rejet du péché n'existent pas, mais la nouvelle miséricorde n'est rien d'autre qu'un regard complaisant sur le péché comme l'ont exprimé si clairement les cardinaux Kasper ou Madriaga : « Dieu vous aime... dans tous les cas ».

- Voilà pourquoi le pape François renonce à affirmer cette primauté et cette exclusivité de la foi catholique, en disant : « La miséricorde est le lien avec le Judaïsme et l'Islam » (n° 23) alors que la principale œuvre de miséricorde spirituelle est d'instruire les ignorants en leur donnant la connaissance de la vérité (qu'avons-nous en commun s'il ne reconnaissent pas Jésus-Christ signe de la miséricorde du Père ?)

Peut-on participer au jubilé ?

OUI : en cherchant à obtenir les grâces que l'Eglise met à notre portée par les indulgences et en célébrant la miséricorde de Dieu qui s'est fait homme pour nous sauver ; par contre, nous ne pouvons pas nous réjouir du concile Vatican II qui a instauré la religion de l'homme qui se fait Dieu, mais prions pour le Pape et l'Eglise. ♦

Père Quigley

Marie Mère de Miséricorde
Par Saint Alphonse de Liguori

Salve Regina, Mater misericordiae !
Nous vous saluons, ô Reine, Mère de miséricorde.

- **Combien doit être grande notre confiance en Marie, parce qu'elle est Reine de miséricorde.**

L'auguste Vierge Marie ayant été élevée à la dignité de Mère du Roi des rois, la sainte Église a raison de l'honorer et de vouloir que tous l'honorent du glorieux titre de Reine.

Si le Fils est Roi, dit saint Athanase, la Mère a le droit d'être tenue pour Reine et d'en porter le nom. Oui, ajoute saint Bernardin de Sienne, quand Marie consentit à être la Mère du Verbe éternel, à l'instant même et par ce consentement, elle mérita et obtint la principauté de la terre, le domaine du monde, le sceptre et la qualité de Reine de toutes les créatures. Et, comme l'observe Arnould de Chartres, si par la chair Marie est unie si intimement à Jésus, comment cette divine Mère serait-elle séparée de son Fils quant à la puissance souveraine ? Il faut donc le reconnaître, la dignité royale n'est pas seulement commune au Fils et à la Mère, mais ils n'ont qu'une seule et même royauté.

Or, si Jésus est Roi de l'univers, c'est de l'univers aussi que Marie est Reine : " Reine du ciel, dit l'abbé Rupert, elle commande à bon droit à tout le royaume de son Fils ". De là cette conséquence exprimée par saint Bernardin de Sienne : Autant de créatures servent Dieu, autant doivent servir Marie. Les anges, les hommes et tout ce qui existe au ciel et sur la terre, étant soumis à l'empire de Dieu, le sont pareillement à la domination de cette glorieuse Vierge. De là aussi cette exclamation de l'abbé Guéric, s'adressant à la divine Mère : Continuez donc, ô Marie, continuez de régner en toute sécurité ; disposez à votre gré des biens de votre Fils ; puisque vous êtes la Mère et l'Épouse du Roi de l'univers, vous êtes Reine, et avez droit à l'empire et à la domination sur toutes les créatures.

Marie est notre Reine ; mais sachons-le pour notre commune consolation, elle est une Reine pleine de douceur et de clémence, toute disposée à répandre ses bienfaits sur notre misère. C'est pourquoi, la sainte Église veut qu'en la saluant dans la belle prière que nous méditons, nous lui donnions le titre de **Mère de miséricorde**. Selon la remarque du Bienheureux Albert le Grand, le nom même de Reine éveille l'idée de compassion, de sollicitude

en faveur des pauvres, à la différence du nom d'Impératrice, qui signifie sévérité et rigueur. Et, d'après Sénèque, la vraie grandeur des rois et des reines consiste à soulager les malheureux. A la différence donc des tyrans qui gouvernent dans des vues exclusivement personnelles, les rois doivent se proposer pour unique fin le bien de leurs peuples. Et voilà pourquoi, dans la cérémonie de leur sacre, on leur oint la tête d'huile, emblème de miséricorde ; ils sont avertis par là que, sur le trône, ils devront surtout nourrir, envers leurs sujets, des sentiments de commisération et de bonté.

Il est donc du devoir des rois de s'appliquer principalement aux œuvres de miséricorde, mais non au point d'oublier l'exercice de la justice à l'égard des coupables, quand cela est nécessaire. Cependant, il n'en est pas ainsi de Marie : elle est Reine, mais elle n'est pas Reine de justice, obligée d'office à punir les malfaiteurs ; elle est Reine de miséricorde, et son unique attribution est d'avoir pitié des pécheurs et de leur ménager le pardon. Telle est la raison du nom de Reine de miséricorde, sous lequel l'Église nous apprend à l'invoquer. J'ai appris ces deux choses, chantait David, que la puissance appartient à Dieu, et que vous êtes, Seigneur, rempli de miséricorde. Voici sur ces paroles le commentaire du célèbre Gerson, chancelier de Paris : La royauté de Dieu comprend l'exercice de la justice et celui de la miséricorde ; or le Seigneur l'a partagée : il s'est réservé à lui-même le règne de la justice, et il a cédé à Marie le règne de la miséricorde, voulant que toutes les grâces accordées aux hommes passent par les mains de cette douce Reine, pour être départies à son gré. Cette explication est confirmée par saint Thomas, dans sa préface aux Épîtres canoniques ; quand la Bienheureuse Vierge, dit-il, conçut et enfanta le Verbe divin, elle obtint la moitié du règne de Dieu, et devint Reine de miséricorde, Jésus-Christ restant Roi de justice.

Le Père Éternel a établi Jésus-Christ Roi de justice, et, en cette qualité, Juge universel du monde ; c'est ce que le Prophète célèbre en ces termes : O Dieu, donnez votre justice au Fils du Roi. Seigneur, ajoute ici un savant interprète, vous avez donné à votre Fils la justice, parce que vous avez donné la miséricorde à sa Mère. Avec non moins de bonheur, saint Bonaventure paraphrase ainsi les mêmes paroles du Psalmiste : Seigneur ! donnez votre justice au Roi, et votre miséricorde à la Reine, sa Mère. - Ernest, archevêque de Prague, dit pareillement que le Père Éternel a confié au Fils l'office de juger et de punir, et à la Mère celui de compatir et de soulager. A Marie peut donc s'appliquer la prophétie du même David : Dieu a fait couler sur votre front une huile d'allégresse. Oui, car Dieu a en quelque sorte sacré de ses propres mains Marie Reine de miséricorde, et nous a donné à nous tous, infortunés enfants d'Adam, un motif de vive allégresse dans la personne de cette grande Reine que nous avons au ciel, et qui est toute

détrempée du baume de la miséricorde, comme dit saint Bonaventure, et toute pleine de l'huile d'une maternelle tendresse à notre égard.

Le bienheureux Albert le Grand fait intervenir ici, de la manière la plus heureuse, l'histoire de la reine Esther, qui fut d'ailleurs une des figures de notre Reine Marie.

On lit au livre d'Esther, que, sous le règne d'Assuérus, un édit fut publié qui condamnait à la mort tous les Juifs de ses États. Alors Mardochée, l'un des condamnés, recommanda leur salut à Esther, et la pria d'intercéder pour eux auprès du Roi, afin d'obtenir les révocations de la sentence. Au premier abord, Esther refusa de faire cette démarche, craignant d'accroître par là l'indignation d'Assuérus. Mais Mardochée lui envoya quelqu'un, chargé de lui faire des remontrances : elle ne devait pas, lui faisait-il dire, songer uniquement à sa propre sûreté, puisque le Seigneur l'avait élevée sur le trône pour procurer le salut de tous les Juifs. Ne croyez pas que vous puissiez vous sauver seule, parce que, dans la maison du roi, vous tenez un rang supérieur à tous les Juifs. Ainsi parlait Mardochée à la reine Esther ; ainsi pourrions-nous aussi, nous, pauvres pécheurs, parler à notre Reine Marie, si jamais elle répugnait à nous obtenir de Dieu la remise de la peine due à nos péchés : Ne pensez pas qu'il vous soit permis de vous sauver seule, parce que, dans la maison du Roi, vous occupez un rang plus haut qu'aucun homme. Non, auguste Souveraine, ne pensez pas que Dieu vous ait élevée à la dignité de Reine du monde, uniquement en vue de votre bonheur ; il a voulu aussi que cette sublime grandeur vous mît à même de compatir plus efficacement à nos misères et de les soulager mieux.

Lorsqu'Assuérus vit Esther en sa présence, il lui demanda avec amour ce qu'elle désirait. O mon Roi, répondit-elle, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, accordez-moi le salut de mon peuple pour lequel j'implore votre clémence. - Assuérus l'exauça et ordonna aussitôt que la séquence fût révoquée. Or, si Assuérus accorda le salut des Juifs à Esther, parce qu'il l'aimait, comment Dieu, qui aime Marie d'un amour immense, pourrait-il ne pas l'exaucer lorsqu'elle le prie pour les pauvres pécheurs qui réclament son intercession, et qu'elle lui dit : O mon Roi et mon Dieu, si j'ai trouvé grâce devant vous, si vous m'aimez, accordez-moi le salut de ces pécheurs pour lesquels j'intercède auprès de vous. - Si vous m'aimez !... Ah ! elle n'ignore pas, cette divine Mère, qu'elle est la bénie, la bienheureuse, celle qui, seule entre tous les enfants d'Adam, a trouvé la grâce perdue par l'homme ; elle sait qu'elle est la Bien-Aimée de son Seigneur, plus aimée que tous les saints et tous les anges ensemble ; comment donc Dieu pourrait-il ne pas l'exaucer ? Qui ne connaît pas la force des prières de Marie auprès de Dieu ? Une loi de clémence sort de ses lèvres, dit le Sage,

chacune de ses prières est comme une loi aussitôt sanctionnée par le Seigneur, et qui garantit un arrêt de miséricorde à tous ceux pour qui elle intercède. - Saint Bernard demande pourquoi l'Église appelle Marie Reine de miséricorde, et il répond : C'est que l'on croit qu'elle ouvre l'abîme de la miséricorde divine à qui elle veut, quand elle veut, et comme elle veut ; en sorte que nul pécheur, si criminel soit-il, ne se perd, pourvu que Marie le protège.

Mais n'est-il pas à craindre que Marie ne refuse de s'entremettre pour certains pécheurs qui lui paraîtront trop souillés ? ou bien ne devons-nous pas nous laisser intimider par la majesté et la sainteté de cette grande Reine ? - Oh ! non, répond saint Grégoire VII ; autant elle est sainte et élevée, autant elle est douce et miséricordieuse envers les pécheurs qui l'invoquent avec un vrai désir de s'amender. Les airs de grandeur que prennent les rois et les reines de la terre, inspirent la terreur, et sont cause que leurs sujets craignent de paraître en leur présence ; mais demande saint Bernard, quelle appréhension pourrait empêcher les malheureux d'aller à cette Reine de miséricorde ? Elle ne laisse rien paraître de terrible ou d'austère en sa présence, elle ne montre que douceur et bonté à quiconque va la trouver ; " à tous, elle offre le lait et la laine " ; non contente de les donner à qui les lui demande, elle les offre même à tous ; elle leur offre le lait de la miséricorde pour les animer à la confiance, et la laine de sa protection pour les garantir des foudres de la justice divine.

Au rapport de Suétone, quelque faveur qu'on demandât à l'empereur Titus, il ne savait la refuser ; parfois même, il promettait plus qu'il ne pouvait tenir ; et à ceux qui l'avertissaient : un prince, répondait-il, ne doit renvoyer mécontent aucun de ceux qu'il a une fois admis en sa présence. Ainsi parlait Titus, mais, dans le fait, il lui arrivait peut-être souvent de faire de fausses promesses ou de manquer à sa parole. Notre Reine, au contraire, est incapable de nous tromper, et elle est assez puissante pour procurer tout ce qu'elle veut à ses dévots ; elle a d'ailleurs le cœur si bon, si compatissant, qu'elle ne saurait renvoyer sans consolation un malheureux qui la prie. Mais, ô Marie, s'écrie saint Bernard, comment pourriez-vous refuser votre appui aux misérables, quand vous êtes Reine de miséricorde ? quels sont les sujets de la miséricorde, sinon les misérables ? Vous êtes Reine de miséricorde, et moi, je suis le plus misérable de tous les pécheurs ; je tiens donc le premier rang parmi vos sujets, et vous devez prendre soin de moi plus que de tous les autres. Ayez donc pitié de nous, ô Reine de miséricorde, et pensez à nous sauver.



**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guyane !**

Voici un extrait du document du pape Pie XII qui fit de la Guyane un diocèse : « Le Vicariat Apostolique de Guyane française, que ce soit par suite de l'habile travail et de l'ingéniosité des prêtres, que ce soit par les mérites de ses fidèles, que ce soit enfin en raison de l'importance des travaux et des réalisations, a donné de tels fruits d'une belle espérance, que le temps est venu d'envisager son élévation au rang de diocèse.

Nous avons donc entendu le Conseil de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine préposés à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Nous avons soumis l'affaire à un sérieux examen et obtenu l'accord de ceux qui pourraient avoir quelque droit dans cette décision. Et en vertu de notre autorité apostolique, Nous décrétons et prescrivons ce qui suit : Nous élevons le Vicariat apostolique de la Guyane française à la dignité et au caractère d'un diocèse. Celui-ci prendra le nom de Cayenne du nom de la capitale de cette région. Il dépendra directement de Nous et du Siège Romain. Et il continuera à être soumis à la Sacrée Congrégation de la Propagande. [...]

Donné à Rome auprès de Saint Pierre le 22 février de l'an du Seigneur mil-neuf-cent-cinquante-six, de Notre Pontificat le dix-septième. » ♦



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Un grand terrain fut offert à Mgr de Cormont, à la Redoute, par la famille de la Supérieure des Sœurs de la Délivrande. Il y fit construire une villa qui aurait dû lui servir de résidence, mais il n'y fit que de courts séjours (on l'avait surnommée « la campagne de l'Evêque » - A cette époque, on appelait souvent « campagne » une « maison de changement d'air »).

Il partagea jusqu'à la fin de son séjour à la Martinique, la cohabitation avec le clergé de Fort de France.

Il acheta, à la Redoute, un vaste terrain sur lequel il commença la construction d'une église destinée à abriter Notre Dame de la Délivrande, que le volcan avait privé de la sienne, au Morne Rouge.

Il espérait qu'elle serait terminée, pour qu'on puisse l'y installer le 8 Décembre 1904... mais les travaux traînèrent en longueur, et ce ne fut que le 27 Décembre 1906 que la statue de N.D. de la Délivrande put prendre possession des lieux qui lui étaient destinés.

Malgré l'interdiction des « cérémonies religieuses publiques » par la Municipalité de Fort de France, la statue fut transportée de nuit, à la lueur des flambeaux, depuis Fort de France, où elle était depuis quatre ans (dans la petite cour de la sacristie à la Cathédrale) au milieu d'une foule de pèlerins venus de partout.

Monseigneur de Cormont était à la tête du Diocèse, quand furent appliquées les Lois « de Séparation de l'Eglise et de l'Etat ». Le modeste traitement accordé aux prêtres fut supprimé. Ce fut pour lui une source de grandes difficultés tant pour le recrutement de nouveaux prêtres, que pour les salaires. Il protesta énergiquement contre ces lois néfastes, sans être écouté... mais elles ne furent pas inutiles. ♦

Par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



La présence des prêtres était l'une des clauses du contrat passé entre la Compagnie des Indes et le ministre de Louis XIII, Richelieu. Elle répondait à une double exigence du Cardinal : assistance spirituelle des colons et conversion des Caraïbes.

A cette époque de découvertes, l'influence de la religion, préoccupée avant tout du royaume de Dieu, est utilisée pour affermir et développer de surcroît les intérêts de la Patrie. Notre époque ne comprend guère cette simultanéité d'objectifs si étrangers, poursuivis d'une égale volonté : profits commerciaux et esprit missionnaire. Souvent, histoire politique et histoire religieuse se confondent.

Après le débarquement des premiers colons à la Pointe Allègre, des rivalités s'élevèrent, aggravées par les rigueurs du climat, puis par la famine et l'éparpillement au long de la Côte sous le Vent.

C'est dans ces conditions que naquit la Guadeloupe. Bientôt l'arrivée des Africains dans des conditions pénibles, modifia les projets. Les missionnaires eurent dès lors des ouailles disparates ; Français, Caraïbes, Africains, mobilisèrent leurs élans apostoliques.

Les prêtres étaient les accompagnateurs des Français, ils en partageaient le sort et avaient pour mission de les assister au spirituel. Ils se montraient missionnaires pour les « sauvages » ou les « barbares », ainsi désignait-on tous ceux qui n'avaient pas connaissance de la foi.

Avec eux, il fallait d'abord une approche. Ils se virent bien mal accueillis des Caraïbes, rebelles autant à la foi des chrétiens par leurs attaches aux traditions, qu'à la collaboration dans le travail avec les Français par leur farouche attachement à la liberté.

Les Africains, mieux disposés par nature, mais trop brutalement et cruellement déracinés, s'ouvrirent plus facilement aux enseignements d'une religion qui voulait les libérer de la servitude spirituelle, mais devait s'accommoder de l'esclavage. ◆

LA VIE AU PRIEURÉ

L'école pour tous : à peine l'apostolat de la Toussaint achevé, le père Quigley gagnait la métropole pour rejoindre les bancs d'école pour une semaine de cours et de retrouvailles avec les confrères de là-bas.

En Martinique, le prieur eut une belle frayeur : le chien Jag se permit une petite fugue dans la campagne sauvage du Gros-Morne... Plus de peur que de mal, il fut récupéré le lendemain par un habitant, et avec le bouche à oreille, Jag reprit sa place au prieuré.

La journée du 11 regroupa une dizaine de fidèles de la chapelle Notre Dame de la Délivrante autour du père Claret pour 5 heures de marche.



Pendant ce temps, les Amis de Saint Jean Bosco se retrouvaient au prieuré avec le Père Mavel autour d'un barbecue pour répéter une pièce de théâtre sur Noël qu'ils auront la joie de vous présenter en début d'année.

L'école saint Dominique Savio fait parler d'elle puisque plusieurs personnes

sont déjà venus la visiter ce mois-ci et 3 enfants y ont été inscrits : une école à petit effectif, qui forme bien votre enfant et en fait un catholique à 100%, c'est une bénédiction du Ciel dont vous pourriez vous aussi profiter : il y a sûrement de la place pour le vôtre.



La fin du mois de novembre vit les chapelle parées de leur nouvelle crèche. En Martinique, les pères y ont consacré plusieurs heures de la nuit, en Guadeloupe une bonne journée de travail pour 3 de nos dévoués fidèles que le Divin Enfant saura récompenser de leur générosité.

Le Saint du mois

Jean était fils de Zébédée et de Salomé et le frère de saint Jacques le Majeur. Sa famille semble avoir joui d'une certaine aisance, car son père, quoique simple pêcheur, possédait plusieurs barques et employait des mercenaires, et sa mère était une des saintes femmes qui accompagnaient Jésus en Galilée et l'entretenaient de leurs biens. Comme la plupart des Apôtres, Jean était de la province de Galilée et probablement de Bethsaïde.

Il fut d'abord disciple de Jean-Baptiste, le précurseur de Jésus, et c'est lorsque ce premier maître lui eut désigné Jésus comme « l'Agneau de Dieu » qu'il le suivit avec André. Pendant plusieurs mois, il accompagna son nouveau Maître avec quelques autres disciples, assista aux noces de Cana, alla célébrer la Pâque à Jérusalem et revint en Galilée. Étant retourné à ses occupations ordinaires, pendant qu'il pêchait sur le lac de Tibériade, il fut définitivement attaché à la suite de Jésus avec Pierre, André et Jacques, son frère.

Pierre, Jacques et Jean entrèrent bientôt dans l'intimité de Jésus. Ces trois disciples privilégiés, à l'exclusion des autres apôtres, assistèrent à plusieurs événements remarquables de la vie du Maître, à la résurrection de la fille de Jaïre, à la Transfiguration de Jésus et à l'agonie de Jésus au jardin des Oliviers. La veille de la dernière Pâque du Sauveur il fut chargé avec Pierre des préparatifs de la fête. On admet généralement que lui-même s'est désigné sous

le nom du « disciple que Jésus aimait » et qui, à la dernière cène, reposant sa tête sur le côté de Jésus, demanda au Maître le nom du traître.

Jean, qui était d'une nature aimante, répondait à la prédilection de Jésus par un attachement sans limite et par un zèle ardent jusqu'à l'indiscrétion. Les Samaritains ayant refusé de laisser passer le Sauveur, avec son frère il demanda de faire tomber sur eux le feu du ciel ; mais Jésus le leur reprocha, et leur apprit que l'esprit de sa doctrine était différent. On pense que c'est par allusion à l'impétuosité de leur caractère, manifestée en cette circonstance, que Jésus leur donna le surnom de Boanergès, « fils du tonnerre. » Jean avait déjà interdit à un homme de chasser les démons au nom de Jésus, parce qu'il ne faisait pas partie du collège apostolique.

Si l'ambition pousse les deux frères à se joindre à leur mère pour demander les premières places auprès du Christ triomphant, la générosité de leur âme se montre dans leur empressement à accepter de boire le calice de douleur que Jésus leur présente. Cependant, à l'heure de l'arrestation du Sauveur, Jean prend la fuite comme les autres Apôtres. Bientôt, avec Pierre, il suit la cohorte qui emmenait Jésus, et, comme il était connu (on ne sait à quel titre) de Caïphe, il put pénétrer à l'intérieur de la maison du pontife et assister à l'interrogatoire. Il se trouva aussi debout au pied de la Croix, et

Jésus, apercevant son disciple bien-aimé, lui confia sa mère que Jean reçut dès lors dans sa propre maison.

Quand Marie-Madeleine vint apprendre, au matin de la résurrection, que le tombeau de Jésus était vide, Jean arriva le premier au sépulcre ; à la vue de la disposition des linges, il crut que Jésus était ressuscité.

Lorsque Jésus se manifesta aux Apôtres, qui étaient retournés pêcher dans le lac de Tibériade, Jean fut le premier à le reconnaître et à le signaler à Pierre.

Après l'Ascension de Jésus au ciel, Jean demeura quelque temps à Jérusalem avec les autres Apôtres. Il monta avec Pierre au temple et fut témoin de la guérison du boiteux à la Belle-Porte. Les deux Apôtres furent saisis par les prêtres

et mis en prison. Le lendemain, ils comparurent devant le Sanhédrin et rendirent témoignage à Jésus ressuscité. Jean subit encore de la part des prêtres juifs la persécution, commune à tous les apôtres et il fut battu de verges à cause de Jésus. Joyeux d'avoir souffert, il continua à prêcher Jésus-Christ. Il prit part à l'élection des diacres et il demeura à Jérusalem même après la persécution qui suivit la mort du diacre saint Étienne. Il fut envoyé avec Pierre en Samarie pour donner la Confirmation

aux nouveaux convertis. Quand, trois ans plus tard, saint Paul vint à Jérusalem, il n'y vit pas saint Jean, qui était sans doute parti pour une course apostolique.

La persécution d'Hérode Agrippa, qui fit périr Jacques, son frère, et emprisonner Pierre, n'atteignit pas Jean, alors absent de Jérusalem. Il était revenu à la ville sainte, lorsque s'y tint, en 51 ou 52, le concile de Jérusalem. Saint Paul le nomme avec Pierre et Jacques le Mineur comme ceux qui paraissaient être les « colonnes » de l'Église.

Avant l'an 70, il vint s'établir à Éphèse. L'empereur Domitien, qui entendit parler de lui, le fit venir à Rome et jeter dans une chaudière d'huile bouillante d'où il ressortit rajeuni. Continuant de prêcher, le tyran le relégua alors sur l'île inhabitée de Pathmos où il écrivit l'Apocalypse. Après la mort de l'empereur, il retourna à Ephèse pour y reprendre son ministère. C'est là qu'il rédigea son Evangile et ses trois épîtres.

L'apôtre parvint à une extrême vieillesse et mourut 68 ans après la passion de son divin Maître. ♦



Saint Jean l'Évangéliste
Fête le 27 décembre

Père Mavel

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie
Reine des Cœurs
☞ *Vendredi 4 décembre*
☞ *Vendredi 5 février*
- ◆ Cours de doctrine pour
adultes (de 17h45 à
18h15 à la chapelle).
☞ *Mardis 1, 8, 15 décembre*
- ◆ Patronage
(14h30-17h30 au prieuré)
☞ *Pas en décembre*
- ◆ Amis de St Jean Bosco
(17h-19h30 au prieuré)
☞ *Mercredi 9 décembre*

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

NOËL

- ☞ *Dimanche 20 décembre*
9h à Matoury
- ☞ *de Lundi à Jeudi*
à Cayenne
- ☞ *Vendredi : NOËL*
0h00 à Cayenne
9h à Matoury
18h à Kourou
- ☞ *Samedi*
à Kourou
- ☞ *Dimanche 28 décembre*
9h à Matoury

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ◆ Réunion de la
Compagnie de Marie
Reine des Cœurs
à 17h30 à la chapelle
☞ *Vendredi 4 décembre*
☞ *Vendredi 5 février*

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- ◆ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ◆ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche** à 8h30 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : samedi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : vendredi soir et samedi après-midi
- ◆ **Permanence** : le samedi de 8h00 à 12h00
le lundi de 7h15 à 12h00